

Reçu au controle de légalité 21 JUIL, 2025

Pouvoir adjudicateur

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

Objet:

=-=-=-=-

GROUPEMENT DE COMMANDES

Coordonnateur du Groupement de commandes : Fédération Départementale d'Energie de la Somme

MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4-3 - LOT N°4
FOURNITURE DE GAZ NATUREL (points de livraison du Territoire de distribution de GAZELEC PERONNE)

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE	,3
ARTICLE 2-OBJET ET FORME DU MARCHÉ	
ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT	
1. Nom, prenom et qualite du signataire	3 4
ARTICLE 4-PAIEMENT	4
ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE	5
ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT	5
ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT	7
ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	7

Pages

ARTICLE 1 - PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Fédération Départementale d'Energie de la Somme 3 rue César Cascabel Pôle Jules Verne 2 80440 BOVES.

Téléphone : 03 22 95 82 62

Fax: 03 22 95 82 52

Courriel: fde80@fde-somme.fr Site internet: www.te80.fr

Profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr

Agissant en tant que Coordonnateur du Groupement de Commandes dont l'acte constitutif figure en annexe 1 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot n°4).

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-45 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

Ordonnateur:

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

Comptable public assignataire :

Les comptables publics assignataires, dont les coordonnées figurent en annexe 1 du marché subséquent.

<u>ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ</u>

Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre (Lot n°4), relatif à la fourniture de gaz naturel aux Points de Livraison des membres du Groupement de commandes pour la période 2021 à 2024.

Ces Points de Livraison sont listés à l'annexe 2 (Bordereau des PDL et des Termes Fixes) de l'acte d'engagement du marché subséquent.

En plus des Points de Livraison contenus dans cette annexe, d'autres Points de Livraison de même nature peuvent être rattachés par les Membres au plus tard un mois avant la date d'échéance du marché subséquent, aux mêmes conditions de prix dans les limites fixées par l'accord cadre.

L'accord-cadre, indissociable du présent marché subséquent, est passé pour une durée de 4 ans à compter de sa notification, en application des dispositions articles R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

<u>ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT</u>

1. Nom, prénom et qualité du signataire

Je soussigné : Laurent MORELLE – Directeur de la Régie GAZELEC de PERONNE

Qualité : Directeur

32 Faubourg de Bretagne - 80200 PERONNE - 437 731 029 00017 - 3513Z

 OU, s'il s'agit d'un groupement	
□ Agissant en tant que membre du groupement	
□ Groupement solidaire	□ Groupement conjoint
□ Agissant en tant que mandataire habilité à sigr ses membres ayant signé le document d'habilitatio	
□ Groupement solidaire	 □ Groupement conjoint □ Mandataire solidaire □ Mandataire non solidaire
2. Engagement du signataire	
Je m'engage sans réserve, conformément aux disp les prestations de ce marché subséquent, aux co d'engagement.	
Je m'engage, <i>ou</i> j'engage le groupement dont je s sur la base de mon offre <i>ou</i> de l'offre du groupemen	uis le mandataire <i>(rayer la mention inutile)</i> , it <i>(rayer la mention inutile)</i> .
Cette offre ne me lie que si je suis informé de son compter de la date limite de réception des offres fixe le marché subséquent.	
ARTICLE 4 - PAIEMENT	
Les dispositions régissant le Prix et les modalités d CCAP de l'accord-cadre. Le Membre se libèrera des sommes dues au titre porter le montant au crédit du ou des comptes désig	du présent marché subséquent en faisant
Titulaire du compte : REGIE GAZELEC de PERONN Etablissement : Trésor Public Agence : AMIENS.	NE
Adresse: 2 rue de l'Amiral COURBET – 80000 AMII N° du compte: 00002012868 79 Code Banque: 10071 Code guichet: 80000 Clé RIB: 79	ENS
Autre compte (en cas de groupement) :	
Titulaire du compte :	
Etablissement :	
***************************************	***************************************

Agence:	
Adresse:	
 N° du compte :	
 Code Banque :	
 Code guichet :	
 Clé RIB :	

ARTICLE 5 - PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE

Le présent marché subséquent entre en vigueur à la date de sa notification au Titulaire. Pour les Points de Livraison listés à l'annexe 2 (Bordereau des Points de Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif) de l'acte d'engagement de l'accordcadre (Lot 4, la fourniture de gaz s'exécute sur une période de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2021, sauf pour quelques points de livraison sous contrat se terminant à une date postérieure au 1^{er} janvier 2021 et précisés dans la liste).

Le présent marché subséquent arrive à échéance le 31 décembre 2024 à minuit.

Reçu au contrôle de légalité

ARTICLE 6 - PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

2 1 JUIL, 2020

Le Terme Fixe est propre à chaque Point de Livraison. Il est établi dans le Bordereau des Points de Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif (Annexe 2), et révisé dans le cas d'une modification du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution en application des formules fixées à l'article 11.2 du CCAP.

Conformément à l'article 11.1.2 du CCAP et en fonction de l'Option tarifaire du Point de Livraison, le Terme unitaire appliqué aux Quantités fournies (TQ) de ce Point de Livraison est déterminé à partir du prix (TQ) ci-dessous :

- Prix fermes (1er janvier 2021 au 31 décembre 2023) :

TQ = PE + PP

PE : prix de l'énergie en €/MWh, quel que soit l'option tarifaire C1, C2, C3 ou C4 :

18,35 €/MWh

PP : prix proportionnel en €/MWh du tarif d'utilisation des infrastructures gazières régulé (Accès des tiers au réseau de Distribution) et correspondant aux options tarifaires T1, T2, T3 ou T4,

prix définis par la Commission de Régulation de l'Energie et repris au Bordereau des Points de Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif (annexe 2).

- Prix révisable (1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

TQ = PF+PP+PEG

PF : part fournisseur en €/MWh, quel que soit l'option tarifaire C1, C2, C3 ou C4 :

2,00 €/MWh

PP: prix proportionnel en €/MWh du tarif d'utilisation des infrastructures gazières régulé (Accès des tiers au réseau de Distribution) et correspondant aux options tarifaires T1, T2, T3 ou T4, prix définis par la Commission de Régulation de l'Energie et repris au Bordereau des Points de Livraison, des Termes Fixes et des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif (annexe 2).

PEG: Moyenne arithmétique de l'index PEG « Month Ahead » du mois écoulé, consultable en libre accès et publié sur le site <u>www.powernext.com</u> dans la rubrique « données de marché ». Le prix de base, servant de référence aux révisions sera celui du juin 2020 dont la valeur s'établit à 4,782 €/MWh (hors toutes taxes)

- Plus value pour gaz vert (Biométhane) sur la période en complément du terme quantité ferme ou révisable

Sans	objet
€/MWh	-

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Recu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID: 080-258003268-20200709-2020_MSLOT4_3-CC

ARTICLE 7 - SIGNATURE DU COCONTRACTANT

Fait en un seul original

A PERONNE

Laurent Signature

numérique de MORELL Laurent MORELLE

Le 06/07/20

Date : 2020.07.06 16:04:38 +02'00"

Signature (en cas de groupement et sans habilitation du mandataire pour signer l'offre, tous les membres du groupement doivent signer le présent acte d'engagement).

ARTICLE 8 - DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A BOYRS 10 -9 1111 2020

Le Président de la FDE80. aude MORGAND

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Notification par lettre recommandée avec accusé de réception. Date de l'avis de réception postal signé par le titulaire :

GAZELEC de PERONNE

Le Directeur

Notification contre récépissé.

Le Titulaire signe la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification d'une copie du présent marché subséquent »

Rodue 17, 07.6

aurant MORELLE ae du titulaire

Acte d'Engagement - fourniture de gaz naturel

Marché subséquent n°4-3 - Groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel-FDE 80